Quand *LES COLLECTES DE DECHETS* riment avec *NOUVEAUTES...* et ce, *dès le 1er janvier* !

***

Collecte des encombrants sur rendez-vous

Au 1er janvier 2027, la collecte des encombrants évolue et se fait sur rendez-vous.



Les collectes ne sont plus à dates fixes, **le ramassage des encombrants s'opère désormais uniquement sur rendez-vous auprès du SIROM**, dans la limite de 2 m³ par habitation et de 2 passages par an, ou 1 enlèvement annuel de 4 m3.
Plus pratique, plus adapté, plus vertueux, ce service s'offre à vous au moment où vous en avez le plus besoin !
Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le 03 28 62 03 96 ou compléter le formulaire de contact ci-dessous.
https://www.sm-sirom-flandre-nord.fr/contact

Sont admis :
Les déchets de particuliers, qui ne sont ni des ordures ménagères ni des emballages courants, et qui, en raison de leur volume, ne peuvent pas être transportés en déchèterie dans un véhicule de tourisme.

C'est-à-dire :
- ✓ *Le mobilier de grand format (armoire, table, canapé, ...)*
- ✓ *La literie (matelas, sommier...)*
- ✓ *Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) : ballon d'eau chaude, fauteuil ou lit électrique, congélateur, machine à laver, ordinateur, grille-pain ...*
- ✓ *Les objets volumineux d'aménagement usuels (baignoire, porte...)*
- ✓ *Les emballages volumineux (cartons de meubles, d'électroménager ...)*

Ne sont pas admis :
Les déchets dangereux, liquides

***

Collecte des ordures ménagères et des emballages

Le ramassage des ordures ménagères est réalisé toutes les semaines, celui des déchets d'emballages se fait tous les 15 jours. Sans incidence sur ces fréquences, le 1er janvier 2027, les jours de collecte changent dans notre commune.

Au 1er janvier 2027, le SM SIROM Flandre Nord met en place une nouvelle organisation des tournées de collecte des déchets ménagers dans 28 communes de son périmètre qui en compte 63.



Sur notre commune, ***les ordures ménagères seront, dès le 8 janvier, collectées le vendredi, dès 12h00***, et ***les emballages le mardi des semaines paires, dès 12h00.***

Cette réorganisation permet d'optimiser l'organisation, les moyens et les coûts. Une nécessité contribuant à stabiliser la fiscalité malgré la hausse des coûts de traitement des déchets, de l'énergie et des équipements.

Nouveau calendrier !

Retrouvez précisément vos jours de collecte sur votre calendrier papier ou sur www.sm-sirom-flandre-nord.fr

Il est obligatoire de déposer les déchets ménagers devant l'habitation (sans gêner la circulation des piétons). ***N'oubliez pas de rentrer les poubelles après le passage du camion. Une poubelle qui traîne, c'est une nuisance pour tous.***



Et si vous vous trompez de jour, pas de panique, le SIROM vous accompagne !



Accroche-bac pour vous aider à retrouver les bons jours de collecte

Et le tri ? Une seule consigne !

C'est un emballage ? Un papier ? OUI !!! Alors je le TRIE !

C'EST UN EMBALLAGE ? UN PAPIER GRAPHIQUE ?

si c'est OUI je le trie — *ou pas ?* — si c'est NON je le jette



Ce tube de dentifrice est un **emballage**



Cette bouteille est un **emballage**



Cette boîte de conserve est un **emballage**



Sur ces cahiers, carnets, je peux écrire, c'est un **papier graphique**



Sur cette enveloppe je peux écrire, c'est un **papier graphique**



Cette brosse à dent est un **objet**



Ce gobelet est un **objet**



Cette casserole est un **objet**, *à déposer en déchèterie*



Sur un mouchoir je ne peux pas écrire, **ce n'est pas un papier graphique**



Sur une lingette je ne peux pas écrire, **ce n'est pas un papier graphique**

C'EST UN EMBALLAGE EN VERRE

si c'est OUI je le trie — *ou pas ?* — si c'est NON je le jette





Cette bouteille est un **emballage**

Ce verre cassé est un **objet**



AU MOINDRE DOUTE, DEMANDEZ AU GUIDE DE TRI CITEO

Moteur de recherche, reconnaissance d'emballage ou encore scan de code-barres... Plus aucun doute pour faire le bon geste !

TÉLÉCHARGER L'APPLI

Guide du Tri

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

